

Demande d'inscription

Médias & télécoms leadership program

Partie 1. Informations sur le candidat et statut

Prénom, Nom	<input type="text"/>				
Date de naissance	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	Lieu	<input type="text"/>
Adresse personnelle	<input type="text"/>				
	<input type="text"/>				
Tél. portable personnel	<input type="text"/>		<input type="text"/>		
Tél. fixe	<input type="text"/>				
E-mail personnel	<input type="text"/>				
Numéro de passeport	<input type="text"/>				
Date et lieu de délivrance	<input type="text"/>				
	<input type="text"/>				
Contact en cas d'urgence	<input type="text"/>				

Nom de la société	<input type="text"/>			
Fonction actuelle	<input type="text"/>			
Adresse	<input type="text"/>			
	<input type="text"/>			
Contact/Secrétariat	<input type="text"/>			
Tél. portable professionnel	<input type="text"/>			
E-mail professionnel	<input type="text"/>			

Partie 2. Profils et compétences du candidat

Expériences professionnelles

Date	Société	Fonction

Activités extra-professionnelles

Date	Responsabilités

Enseignements	
Publications	

Formation

Date	Diplôme	École, Université (en toutes lettres)

Anglais

Notions

Compétences professionnelles

Bilingue ou langue natale

Partie 3. Informations sur le financeur

La convention de formation est-elle passée avec votre entreprise ?

Oui

Non

Raison sociale de l'entreprise

N° SIRET

Adresse de l'entreprise

Si oui, le responsable du dossier pour l'entreprise est :

Nom

Prénom

Fonction

Téléphone

E-mail

La convention de formation est-elle passée avec un organisme collecteur ?

Oui

Non

Si oui :

Dans le cadre d'un plan de formation

Dans le cadre d'un congé individuel de formation CIF

Dans le cadre du CPF

Nom de l'organisme

La formation est-elle financée à titre personnel ?

Oui

Non

Si oui, modalités du plan de financement à détailler :

Informations administratives

Nom du responsable du dossier

Adresse

Téléphone

E-mail

Je certifie l'exactitude des renseignements portés ci-dessus et reconnait être informé(e) des conditions de règlements des droits de formation telles qu'elles sont définies sur la fiche financière jointe.

Fait à

Le

Signature

Cachet de l'entreprise

Une demande d'inscription par personne à renvoyer par courrier à l'attention de :

Rosa Luna-Palma
Directrice Générale
Association Institut Multi-Médias
22, rue Duban
75016 Paris

ou par E-mail : rlp@immparis.com

Joindre une brochure de la société, en langue anglaise de préférence (rapport d'activité ou document de présentation)

Conformément aux dispositions de la loi n°2004-801 du 6 août 2004 dite « informatique et libertés », les informations qui vous sont demandées sont nécessaires au traitement de votre inscription et sont destinées au service de l'Institut Multi-Médias. Vous pouvez en demander la rectification. Elles seront du seul usage de notre service formation.

Plus d'infos : immparis.com
ou par téléphone : 01 55 74 30 97

Modalités d'inscription

Montant des inscriptions

Montant total :

- **21 450 € HT** (TVA 20%) soit 25 740 € TTC avant le 26/10/2018, soit un coût moyen de :

650 € par journée de formation à Paris

950 € par journée aux États-Unis

300 € par journée de MOOC

- **23 540 € HT** (TVA 20%) soit 28 248 € TTC après le 26/10/2018.

Bloc 1 : Conduite du changement et relations partenariales

Module technologie (3 journées)

Module économie & juridique (3 journées)

Montant : 5 010 € HT (TVA 20%)

Bloc 2 : Pilotage du plan stratégique multimédias

Module création & audience (3 journées)

Module USA/International (5 journées)

Montant : 11 005 € HT (TVA 20%)

Bloc 3 : Élaboration d'un plan stratégique des projets multimédias

Module marketing data strategy (3 journées)

Module stratégie & management (4 journées)

Montant : 5 435 € HT (TVA 20%)

Cotisation Club des Alumni :

- Entreprise : 150 € HT/adhérent

- Individuel : 90 € HT

Modalités de paiement

Conditions de paiement : 50% à l'inscription, 50% au 1^{er} janvier 2019.

La facture est établie conformément aux dispositions du livre IX du Code du Travail portant sur l'organisation de la formation professionnelle continue dans le cadre de l'éducation permanente et des articles R 950-1 et suivants de ce livre.

- Par chèque à l'ordre de l'IMM ou par bon de commande à l'adresse :

Association Institut Multi-Médias, 22, rue Duban - 75016 Paris

- Par virement bancaire

Titulaire du compte : Association Institut Multi-Médias

Code banque : 30003 / Code guichet : 03383

N° de compte : 00050089624

Clé RIB : 68

IBAN : FR76 3000 3033 8300 0500 8962 468

BIC : SOGEFRPP

Domiciliation : SOCIETE GENERALE PARIS 16EME

Annulation

En cas d'annulation après la date de clôture des inscriptions (26/10/2018), la totalité du montant de la formation est due à l'IMM, et tout programme ou bloc de compétences commencé également.

Prestation

La formation est constituée de 3 blocs de compétences.

Chacun fait l'objet d'une certification.

Le titre de « Manager Dirigeant des entreprises du secteur des médias » sera acquis à l'issue de la validation des 3 blocs de compétences.

Offre

- Inscription aux 3 blocs de compétences
- Documentation technique
- Restauration durant les sessions (petits-déjeuners, déjeuners, pauses)
- Mission d'étude prospective aux États-Unis

Financement

Adoptée en mars 2014 et effective en totalité depuis le 01/01/2015, la nouvelle réforme fait de la formation professionnelle un levier de compétitivité pour les entreprises. Les organismes privés et publics peuvent financer des actions de formation dans le cadre d'un plan de formation dont le contenu est laissé à leur initiative.

Pour savoir si votre projet peut être financé dans le cadre de ce plan,

adressez-vous au service des ressources humaines de votre entreprise ou administration afin de présenter la formation envisagée (contenu, organisme, durée, programme). Pour plus d'informations sur le financement : www.moncompteformation.fr

Certification

Le programme « Médias & Télécoms » de l'IMM a obtenu le titre diplômant de niveau 1 « Manager-dirigeant des entreprises du secteur des médias »

Conditions générales de vente

Le programme IMM s'insère dans le cadre des formations professionnelles continues.

À ce titre, toute inscription à notre programme peut faire l'objet d'une convention de formation. Cette formation appartient à la catégorie des stages d'entretien ou de perfectionnement des connaissances.

L'IMM est un organisme dispensateur de formation déclaré auprès du Préfet de la Région Île-de-France sous le N° 1175 12440 75.

Le programme IMM est soumis aux conditions générales de vente conformément à l'article 33 de l'ordonnance de 1986 et aux dispositions de la loi du 31 décembre 1992. Toutes les commandes quelle que soit leur origine sont payables en Euros.

Nos prix sont applicables du 01/09/2018 au 30/06/2019.

Les tarifs des actions de formation professionnelle correspondent au nombre d'heures mentionnées sur nos brochures.

L'entreprise bénéficiaire s'engage à procéder au règlement du prix correspondant directement, ou indirectement par la voie d'une subrogation de l'organisme de formation dans les droits de l'entreprise à l'égard de l'organisme paritaire collecteur agréé auquel cette dernière règle sa participation au financement de la formation professionnelle continue. En cas de subrogation, l'organisme de formation facturera directement l'organisme paritaire collecteur agréé. En cas de règlement direct du prix de l'action de formation objet de la présente convention par l'entreprise, les factures seront transmises par l'organisme de formation à l'entreprise, qui s'oblige à en procéder au règlement, dans les conditions et délais précisés sur lesdites factures. En cas de défaut de paiement de la part de l'organisme paritaire collecteur agréé, l'entreprise bénéficiaire s'engage à régler le prix de la formation directement à l'organisme de formation, et ce, à réception de la facture, et ce, quelles que soient les raisons du défaut de paiement de la part de l'organisme paritaire collecteur agréé. En cas de subrogation partielle, l'entreprise s'engage à verser le différentiel non pris en charge par l'OPCA à l'organisme de formation.

Il est rappelé que, en application de l'article L.6354-1 du Code du travail, toute inexécution totale ou partielle d'une prestation de formation entraîne l'obligation pour l'organisme prestataire de rembourser au cocontractant les sommes indument perçues de ce fait.

Prenant acte de l'obligation légale précitée, les parties conviennent de ce que l'inexécution partielle de l'action de formation imputable au salarié stagiaire de la formation professionnelle (notamment en cas d'absence du stagiaire quels que soient les motifs, qu'ils soient justifiés ou pas par une incapacité temporaire ou une indisponibilité), ou à l'entreprise, entrainera l'obligation pour l'entreprise bénéficiaire de verser à l'organisme de formation une pénalité contractuelle correspondant à 30 % du prix de la formation initialement prévue et non exécutée, et ce, aux fins de réparer le préjudice économique subi par l'organisme de formation.

Cette pénalité contractuelle fera l'objet d'une facture distincte de celle qui portera sur l'action de formation et ne pourra en aucune façon, être imputée sur l'obligation des entreprises consistant à participer au financement de la formation professionnelle.